

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOVIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET : **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

DENOMINATION DES
PRINCIPAUX ESPACES
DES GARES DU
TELEPHERIQUE DU
SALEVE

Séance du : 20 janvier 2023

Convocation du : 12 janvier 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny MARTIN

N°A-2023-02

Secrétaire de séance : Monsieur Christian AEBISCHER

Membres présents : Christine Ricci, Anny Martin, Christian Aebischer, Patrick Antoine, Dominique Frei, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wisznieswski,

Membres représentés : Jean-Marie Martin par Luc Deley suppléant,

Membres excusés : Patrick Bartolo, Alain Carlier, Gabriel Doublet, Christian Dupessey, Pascal Ganty, Natacha Raccimolo,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des gares du téléphérique du Salève, de nouveaux espaces sont en cours d'aménagement. Il est proposé de dénommer certains d'entre eux dans une logique patrimoniale mais également de communication afin de faciliter la déambulation des visiteurs.

La Société du téléphérique du Salève, en charge de l'exploitation future de ces espaces a transmis pour cela une proposition présentée à l'Assemblée du 09 décembre 2022 qui a émis des remarques.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE la liste de dénominations des espaces comme suit :

Espace	Nom en français	Nom en anglais	Sur panneau signalétique
Pour l'espace de vente en gare basse	Billetterie	Tickets	
Distributeur automatique de ticket gare basse et gare haute	Billetterie automatique	Tickets machine	
Espace info vente gare haute	Boutique	Shop	X
Café moderne gare haute	Bistrot	-	X
Exposition de la maison du Salève	Exposition	Exhibition	X
Restaurant	Restaurant Le nom de Maurice Braillard sera précisé dans la communication secondaire	-	X

SLOW

31 JAN 2023

Salle de Séminaire	Conférences (puis salle de séminaire)	Meeting room	X
Toit terrasse	Terrasse 360°	Rooftop	X
Précision pour l'accès tarifé au belvédère	Accès réservé Terrasse 360°	Reserved access to Rooftop pass	sur les menus d'étages
Salle d'embarquement	Cabines	Cabins	X
Sanitaires	Toilettes	Toilets	X
Atelier pédagogique	Conférences (puis Atelier pédagogique)	Studio	X
Terrasse RDC	Terrasse Rebuffel	Rebuffel terrace	
Espaces privatifs pour les exploitants	Accès réservé	Staff only	
Esplanade	Esplanade du Léman	Leman square	
Mur d'escalade	Mur d'escalade (puis mur d'escalade La grande Varappe)	Climbing wall	
Sentier botanique	Sentier botanique	Discovery trail	
Aire de parapente	Aire de parapente	Paragliding area	

AUTORISE le délégataire STS à solliciter les autorisations d'utilisation des noms auprès des ayants droits quand cela est nécessaire, au nom du GLCT TS et à son propre nom,

AUTORISE la présidente, au titre de l'article 6 de la convention instituant le GLCT TS qui stipule que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée, à modifier à la marge ces dénominations.

La présidente,
Anny Martin

Signé par : Anny MARTIN
Date : 31/01/2023
Qualité : GLCT - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.